

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Tornades et vents violents : les dommages sont couverts par les contrats d'assurance

Montréal, le 23 août 2017 — Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) désire informer les assurés dont les résidences ont été endommagées par les forts vents qui ont soufflé sur plusieurs régions du Québec hier, que la majorité des contrats d'assurance habitation et automobile couvrent les dommages matériels occasionnés par ce type de catastrophe naturelle.

Dans un premier temps, les assurés doivent communiquer avec leur assureur ou leur courtier afin d'ouvrir au plus vite un dossier de réclamation. Ensuite, si la résidence ne présente aucun danger pouvant compromettre la sécurité de ses habitants, les assurés peuvent alors prendre certaines mesures pour protéger leurs biens et éviter ainsi, toute aggravation des dommages ou risque de contamination. Voici quelques conseils que le BAC recommande de suivre :

- Nettoyer les espaces sinistrés et les biens exposés à l'infiltration d'eau, le cas échéant, pour prévenir toute contamination.
- Conserver les factures et toutes pièces justificatives relatives aux dépenses engagées.
- Documenter les pertes par la prise de photos ou vidéo, si possible.

Les dommages causés aux véhicules sont, pour leur part, couverts en vertu du contrat d'assurance automobile dans la mesure où les assurés ont opté pour les protections « *Tous risques* », « *Risques spécifiques* » ou « *Tous les risques sauf collision ou renversement* ».

En raison de la diversité des dommages subis, nous conseillons aux sinistrés de communiquer avec leur assureur ou leur courtier, dans les plus brefs délais, afin de vérifier l'étendue de leur contrat d'assurance et d'enclencher le processus d'indemnisation.

Par ailleurs, le BAC met son Centre d'information sur les assurances à la disposition des consommateurs, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Il leur suffit de contacter le (514) 288-4321 (région de Montréal) ou le 1 877 288-4321 (ailleurs au Québec). Ils trouveront également des renseignements pertinents sur le site www.infoassurance.ca.

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le [Bureau d'assurance du Canada](#), qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre.

– 30 –

Renseignements (journalistes uniquement) :

Caroline Phémus
Conseillère en affaires publiques
Téléphone : 514 288-1563, poste 2232